

Programme Pericles 2020: échanges, assistance et formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (2014-2020)

2011/0449(COD) - 13/08/2018 - Document de suivi

Conformément au règlement (UE) n° 331/2014 du Parlement européen et du Conseil, la Commission a présenté un rapport concernant la mise en œuvre et les résultats en 2017 du programme Pericles 2020 pour la protection de l'euro contre le faux monnayage.

La Commission a considéré que le programme «Pericles 2020» restait un **outil important et efficace de la lutte contre le faux monnayage**. Le programme a servi de base à différentes études et a permis de maintenir et de développer la coopération et d'échanger les meilleures pratiques entre tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon de l'euro.

Programme annuel de travail 2017 :
le budget annuel alloué à la mise en œuvre du programme en 2017 a été fixé à **1.047.500 EUR**. Grâce aux discussions sur la stratégie pluriannuelle qui ont eu lieu lors des réunions du groupe d'experts «contrefaçon de l'euro» (ECEG), **il a été possible d'engager 99,99 % du budget global en 2017**, ce qui a permis au programme de financer 13 projets au total.

Le rapport a fait également les remarques suivantes :

- **les candidats au programme en 2017** représentaient six États membres: Italie, France, Espagne, Roumanie, Croatie, Portugal et Autriche. Il est apparu ainsi que dans une certaine mesure, les pays les plus touchés par la contrefaçon de l'euro font plus souvent appel aux fonds du programme Pericles ;
- les **actions** engagées en 2017 ont été les suivantes: 6 séminaires/conférences, 2 formations techniques, 4 échanges de personnel et 1 achat de matériel. Ces actions ont eu lieu sur le territoire de l'UE ou à l'extérieur, selon les besoins spécifiques en matière de protection de l'euro contre le faux monnayage ;
- la mise en œuvre du programme en 2017 a démontré que la tendance positive à la **différentiation et à la diversification** des domaines d'activité professionnelle des participants s'est poursuivie au fil des ans. Les membres des forces de police représentaient 42 % du total. L'importante participation des banques centrales est restée quasiment identique (24%) et la participation des membres de l'appareil judiciaire est demeurée élevée (8 %). Les taux de participation notables des monnaies nationales (4 %), des douanes (4 %), des ministères des finances (3 %) et des établissements financiers (3%) sont soulignés ;
- l'année 2017 a vu la **mise en œuvre de 10 actions engagées au titre de précédents budgets du programme**. Le rapport note en particulier la **réunion/séminaire de la plateforme UE-Chine consacrée à la protection des monnaies contre la contrefaçon**, qui a eu lieu en novembre 2017 à Bruxelles (Belgique). Cette action a permis de mettre en place une plateforme de coopération sur la protection de l'euro associant les institutions européennes et les autorités chinoises compétentes, et de traiter des sujets tels que l'échange des meilleures pratiques sur le démantèlement et l'identification des ateliers de fabrication de fausse monnaie, la mise en circulation de contrefaçons sur l'internet/le darknet et les canaux d'échange d'informations opérationnelles.

Le rapport a indiqué que le programme présentait un **degré élevé de cohérence et de complémentarité** avec d'autres actions et programmes pertinents au niveau de l'Union. Cette déclaration faisait écho à l'appréciation d'ensemble positive, suite à l'évaluation à mi-parcours du programme, quant à sa valeur ajoutée européenne, sa cohérence, sa pertinence, son efficacité, sa durabilité et son efficience.

Les résultats de sa mise en œuvre et de l'analyse continue des menaces émergentes abordées par l'ECEG ont permis d'établir les priorités suivantes pour 2018 :

- soutenir les activités visant à améliorer la coopération entre les États membres **particulièrement affectés** par la production et la circulation de fausse monnaie ;
- favoriser la coopération avec les autorités des **pays tiers** dont il est prouvé qu'ils sont un lieu de production de faux euros, ou à l'égard desquels il existe des soupçons en ce sens ;
- maintenir un cadre efficace pour la protection de l'euro en **Europe du Sud-Est** ;
- **développements notables**: évolutions techniques dans le secteur des machines de traitement des pièces (CPM), distribution de contrefaçons et de composants de grande qualité sur l'internet et amélioration des dispositifs de sécurité des pièces en euros.